



CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 15 décembre 2025

DELIBERATION N°132/2025

Aménagement et urbanisme - ZAC Les Portes de la Seiche – Actualisation de la programmation et des acquéreurs de l'ilot 5 de la phase 3

L'an deux Mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19h00

Membres en exercices : 22

Présent(e)s : 18

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3

Absent(e)s : 1

Votants : 21

Présent.e.s (18) : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs : (3)

M. LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

M. DANGE Roger donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline

Absent.e.s: (1)

Mme BOSSARD Anne-Laure

Secrétaire de séance : Mme HANANE Ghizlane

La séance est levée à 22h00

DEL132/2025 (2.2.7) : Aménagement et urbanisme - ZAC Les Portes de la Seiche – Actualisation de la programmation et des acquéreurs de l’îlot 5 de la phase 3

Rapporteur : Monsieur Le Borgne

La cession foncière de l’îlot 5 de la phase 3 de la ZAC des Portes de la Seiche à la SCCV Les Portes de la Seiche, constituée de BATI ARMOR et SECIB, et à l’Office Foncier Solidaire de Rennes Métropole est prévue en décembre 2025.

La programmation et le montage immobilier ayant évolué depuis la délibération du 4 juillet 2022, il est nécessaire de mettre à jour la délibération municipale en vue de la signature des actes authentiques de vente. En effet, la délibération n°77/2022 du 04 juillet 2022 portant sur la commercialisation des îlots 5, 6 et 7 stipulait que les 38 logements collectifs étaient réalisés en Prêt Social Location-Accession (PSLA) et que le foncier était uniquement cédé à la SCCV Les Portes de la Seiche. Or, conformément au Programme Local de l’Habitat 2023-2028 de Rennes Métropole, le Bail Réel Solidaire (BRS) se substitue désormais au PSLA pour la commune de Chartres-de-Bretagne. Ainsi, l’ensemble des 38 logements collectifs PSLA évolue en BRS. Cette évolution engendre l’ajout d’un acquéreur dans la cession des terrains à savoir l’Office Foncier Solidaire de Rennes Métropole (OFSRM).

Par conséquent, deux actes authentiques de vente seront simultanément conclus selon les modalités comme telles :

- 1^{er} acte de vente : entre la Ville et l’OFSRM :
 - 38 logements en BRS dont 25 BRS1 et 13 BRS3
 - 3 867 m² surface de terrain (cf annexe 37)
 - 2 594,66 m² de surface habitable (SHAB)
 - Prix de vente : 200 € HT / m² de SHAB
 - Prix total : 518 932,00 € HT
- 2^{ème} acte de vente : entre la Ville et la SCCV Les Portes de la Seiche :
 - 10 maisons + jardin
 - 1 516,48 m² de surface de terrain (cf annexe 37)
 - Prix de vente : 181,19 € HT / m² de SHAB
 - Prix total : 274 771,011 € HT

Le produit de cession de l’îlot 5 pour la Ville aménageur de la ZAC Les Portes de la Seiche s’élève donc à 793 703,011 HT.

Ceci exposé,

Vu la délibération du conseil municipal n°77/2022 du 04 juillet 2022 portant sur la commercialisation des îlots 5, 6 et 7 à la SCCV Portes de la Seiche ;

Vu les surfaces de terrain présentées en **annexe 39**

Vu les conditions fixées dans la promesse de vente signée le 28 novembre 2024 ;

Vu l’avis favorable de la commission Aménagement de l’espace du mercredi 3 décembre 2025 ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide l'évolution de la programmation de l'ilot 5 ;**
- **Valide le prix de cession des fonciers suivants :**
 - **À la SCCV Les Portes de la Seiche : 1 516,48 m² de terrain au prix de 181,19 € HT / m² de surface de terrain ;**
 - **À l'Office Foncier Solidaire de Rennes Métropole : 2 594,66 m² de terrain au prix de 200 € HT / m² de surface habitable ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette cession.**

Pour extrait conforme

Le Maire

Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL132_2025-DE